

Centre Départemental de Formation du 33

Union des Sauveteurs de la Gironde Rive Droite

2023

CATALOGUE DES FORMATIONS



CDF33-usgrd

Courier: 23 rue de la Paix 33140Villenave d'Ornon

Locaux de formation: 138 route de Léognan 33140Villenave D'Ornon

Téléphone secrétariat : 06 27 59 06 88

Site : www.centreformationaquitaine-fnmns.fr

Facebook: USGRD FNMNS

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La qualification qualifiée a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

**Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail
Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur**

GQS - PSC1 - PSE 1 - PSE2 - BNSSA - SST - Formateurs en secourisme (PIC F - FPSC - FPS) - MAC SST- SSA- EPI—chargés d'évacuation— Gestion de conflits—formations sur mesure

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Sommaire

Présentation du Centre Départemental de Formation de la Gironde, USGRD

Le centre départemental de formation de la Gironde, USGRD

Notre implantation

Notre savoir-faire

Nos activités complémentaires

Quelques unes de nos références

Présentation des formations proposées par le cdf33-usgrd

Formations Initiales

Formations de secourisme

Initiation de secourisme

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)

Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2)

Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique –BNSSA)

Formation Surveillant Sauveteur Aquatique littoral et eaux intérieures

Formations de formateurs

Formation de formateur au PSC1 (PICF PAE FPSC)

Formation de formateur au PS (PIC F PAE FPS)

Formation passerelle formateur PSC—formateur PS

Formations sécurité au travail

Formation Sauveteur Secouriste au travail (SST)

Formation gestion des conflits

Formations au risque incendie

Formation Equipier de Première Intervention (EPI) (manipulation extincteurs)

Formation du personnel chargé d'évacuation

Exercice d'évacuation (accompagnement des chefs d'établissement)

Formations continues

Formation continue annuelle PSE1 et / ou PSE2

Formation continue annuelle de formateurs PSC1

Formation continue annuelle de formateur PS

Présentation du Centre Départemental de Formation de la Gironde, USGRD

Le Centre Départemental de Formation de la Gironde - usgrd

Créé le 24 septembre 2009 à ARTIGUES PRES BORDEAUX, l'Union des Sauveteurs de la Gironde Rive Droite (USGRD) est devenu au fil des années un acteur majeur dans le domaine des formations de secourisme et des nageurs sauveteurs. Représentant de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport dans le département de la Gironde, l'USGRD a su au fil des années se structurer et évoluer en véritable centre de formation reconnu tout d'abord dans les structures issues du milieu aquatique mais également par les structures publiques et privées. En mai 2017, l'USGRD est devenue officiellement le Centre Départemental de Formation de la FNMNS en Gironde (CDF33-USGRD), et constitue notamment l'appui technique du Centre Régional de Formation.

Le CDF33-USGRD dispose de l'ensemble des agréments nationaux (auprès du ministère de l'intérieur pour la filière *formation de sécurité civile* et du ministère du travail pour la filière *formation dans le milieu du travail*) et préfectoraux nécessaires pour ces types de formations.

Le CDF33-USGRD a également obtenu son référencement dans datadock, l'outil de gestion des organismes financeurs grâce auquel tout stagiaires peut voir sa formation prise en charge.

Les **programmes** dispensés sont **en adéquation avec** les **programmes nationaux** édictés par le ministère de l'Intérieur et du Travail ou le centre National de Formation de la FNMNS.

L'équipe pédagogique, est encadrée par **trois référents techniques supervisés directement par le Président** de l'association :

- **un référent technique formations de sécurité civile et formations risque incendie** coordonne les actions de formations PSC1, PSE1, PSE2, formations de formateurs et les formations continues associées, ainsi que les actions de formations relatives à la sécurité incendie dans les établissements relevant du code du travail et de la réglementation des ERP (Etablissement Recevant du Public),
- **un référent technique Sécurité du travail** coordonne les actions de formations secourisme du travail et les actions maintien des acquis et des compétences correspondantes,
- **un référent technique nageur sauveteur** coordonne les actions de formations initiales et continues des nageurs sauveteurs (BNSSA, SSA...).

L'ensemble des équipes pédagogiques de ces filières est exclusivement composée de professionnels confirmés bénéficiant tous d'une forte expérience de terrain et de formations (les CV sont annexés en fin du catalogue)

Les **supports pédagogiques conçus et édités** sont **conformes aux exigences** des **référentiels nationaux** de formation et **validés par le comité technique pédagogique** constitués du Président et des quatre référents dont deux sont instructeurs nationaux de secourisme. Le Centre National de Formation de la FNMNS valide également les supports élaborés au niveau local.

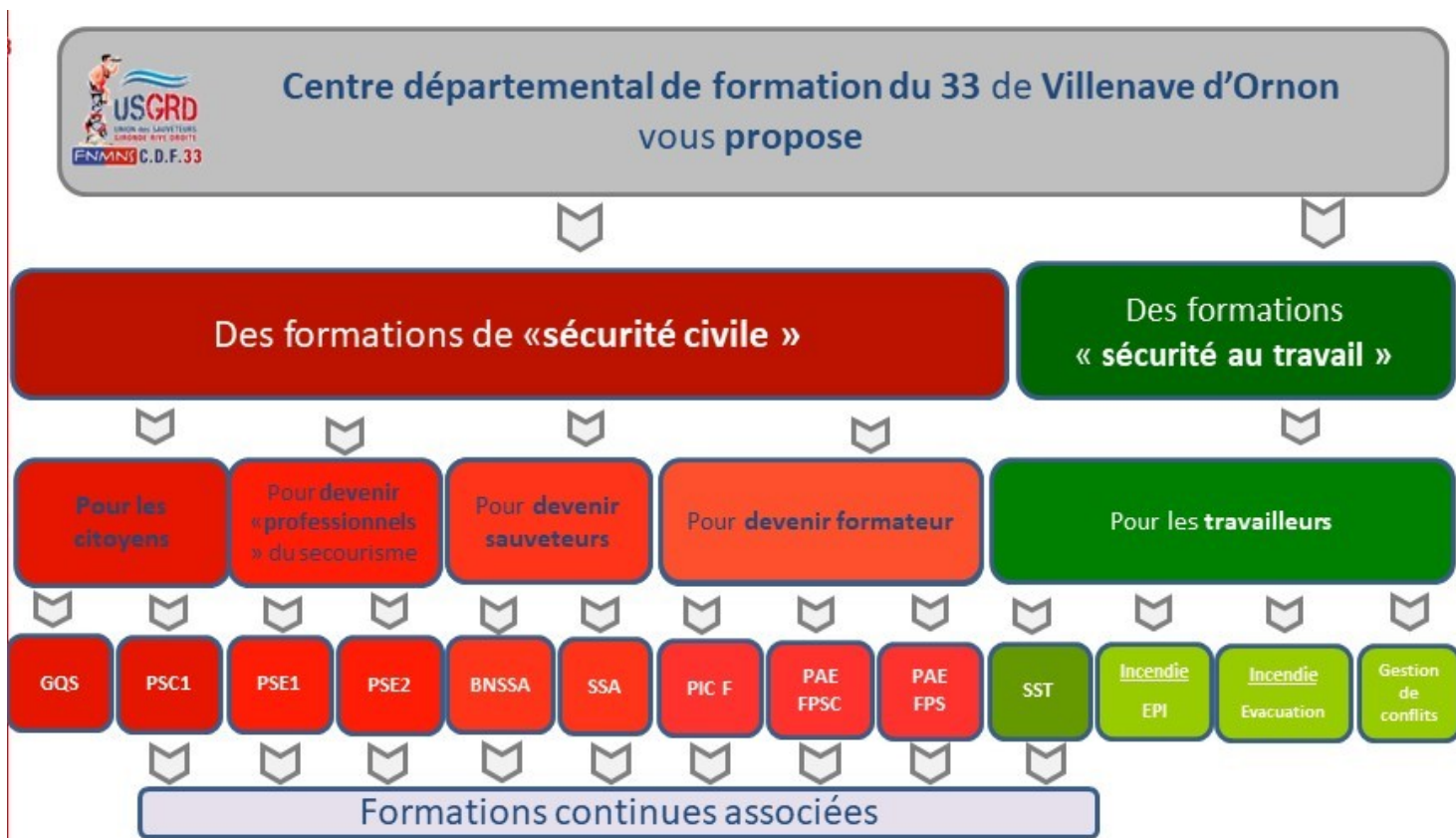
Une **veille réglementaire** permet leur **mise à jour permanente** de l'ensemble des supports.



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Notre offre de formations

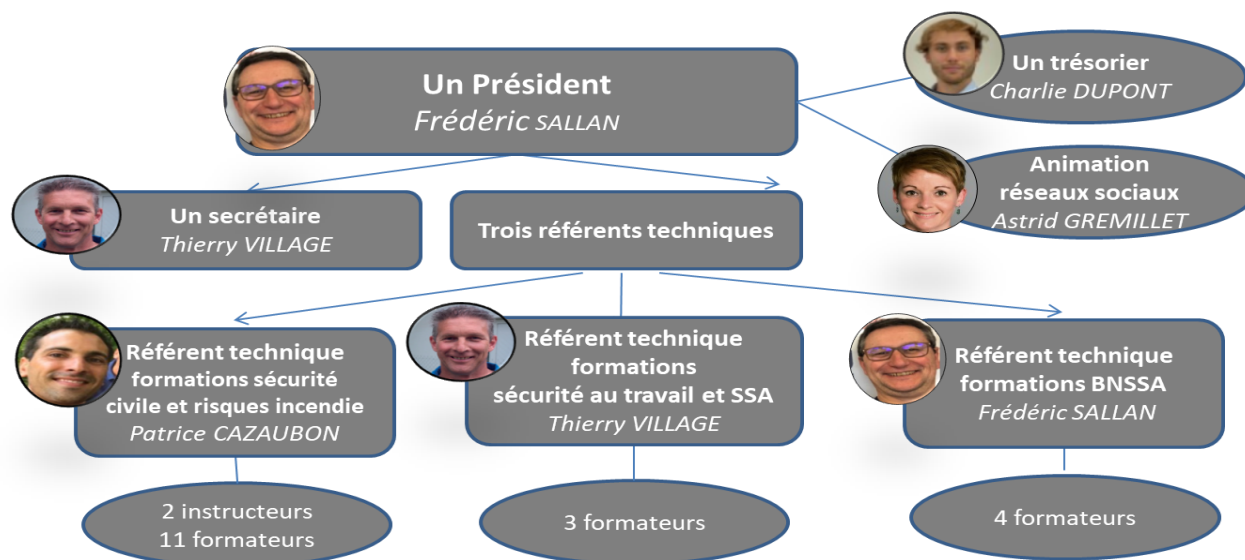


Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Les **Référents Techniques** étudient de manière **personnalisée** chaque **expression d'un besoin de formation**, qu'elle émane d'une entreprise ou d'un particulier, informent sur les dispositifs légaux en vigueur, orientent le cas échéant vers les Institutions qui concourent aux financements des actions.

Enfin, l'**équipe administrative** apporte l'**appui logistique** indispensable au montage administratif des **dossiers** et au bon déroulement des stages.



Notre implantation

Notre siège social :

Il se situe **23 rue de la Paix 33140 VILLENAVE D'ORNON**.

Toute correspondance est à faire parvenir à cette adresse.



Nos locaux de formation:

Ils se situent: **138 route de Léognan 33140 VILLENAVE D'ORNON** et sont **annexés au collège Chambéry** de Villenave d'Ornon.

Ils sont constitués de **trois salles de formation** pouvant contenir 20 personnes chacune, **d'un secrétariat** et **d'une tisanerie** pour la réalisation de l'accueil des stagiaires, ainsi que des espaces sanitaires.

Nos locaux sont très bien desservis par les transports en communs de Bordeaux métropole et la sortie 18 de la rocade est à proximité. La piscine de Villenave d'Ornon se trouve en face à nos locaux, facilitant les entraînements qui se réalisent en piscine pour toutes les formations aquatiques.



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Notre savoir-faire

Nos formations sont exclusivement dispensées en face à face pédagogique soit dans les locaux de notre centre de formation, soit en milieu naturel, soit au sein des différentes structures selon le type de formations et les demandes de nos clients.

Les supports de cours à destination des stagiaires et les manuels des formateurs sont principalement élaborés par le Centre National de Formation de la FNMNS ou validés par les référents techniques locaux avant diffusion par les formateurs dans le but du respect des différents référentiels et de la réglementation en vigueur.

Avant tout lancement d'un nouveau programme, nos formateurs font l'objet d'un accompagnement par un instructeur.

Références théoriques : Tous les référents et formateurs sont certifiés par les institutions en charge des qualifications dispensées (Ministère de l'intérieur, INRS, CNF - FNMNS...) et à jour de leurs formations continues.

Nos activités complémentaires

Participation à des réseaux de recherche

Les instructeurs nationaux du CDF33-usgrd **participent régulièrement** avec l'équipe pédagogiques nationale de la FNMNS à la **rédaction de référentiels nationaux de formation**.

Ainsi, les deux derniers travaux qui ont vu le jour sous l'impulsion du CDF33-usgrd sont un **référentiel national de secourisme grand public adapté aux personnes sourdes et malentendantes** et un **référentiel national de secourisme en milieu sportif**.

Des études régulières du secteur et de la pratique du secourisme ou du sauvetage sont réalisées par les référents techniques et les formateurs selon les spécialités. Ceux-ci de par leurs activités sont en relation permanente avec les différents acteurs de la formation (salariés, entreprises, demandeurs d'emploi, institutions d'Etat, organismes financeurs...) et permettent des avancées et des suggestions régulières aux instances supérieures.



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Quelques unes de nos références

Le CDF 33-usgrd est spécialisé et dispense les formations dans le domaine du secourisme, du sauvetage et du travail. Préconisées par le code du travail.

Ils nous ont fait confiance pour l'année 2020-2021 (liste non exhaustive):

- Maire de BASSENS (33),
- Mairie d'AMBES (33),
- Mairie D'AMBARES (33),
- Mairie de MERIGNAC (33)
- Groupe Eclipse sécurité
- Inorix formation
- A3C
- Conseil départemental de la Gironde (33),
- Institut National de jeunes Sourds de Bordeaux à Gradignan (33),
- Institut Thérapeutique Educatif et pédagogique Saint Vincent (Taillan-Médoc)
- ITEP l'Hirondelle (Artigues près Bordeaux).
- Ligue régional de football d'Aquitaine (33),
- Centres de sport Aqualigne (6 centres de Bordeaux métropoles)
- Universités de Bordeaux (33)
- Préfecture de Gironde (33),
- Collège Chambéry (33),
- Collège de Cestas (33),
- Université de Bordeaux (33),
- MISO Désenfumage,
- Multidex (département 92)
- Idex énergies (département 77)
- Institut Français de Kinésiologie (Bordeaux 33)
- Caisse Centrale d'Activités Sociales de l'énergie (Soulac 33)
- Particuliers

Présentation des formations proposées par le CDF33-usgrd

Le CDF 33– usgrd propose l'éventail de formations décrites sous forme de fiche dans le catalogue ci après.

Le CDF33—usgrd peut également être sollicité pour le montage de formations sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter.



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Formations Initiales de secourisme



Condition d'admission:

La formation PSC 1 est ouverte à toute personne (d'au moins 10 ans) qui doit ou qui souhaite acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Cadre réglementaire

Arrêté du 24.07.2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" .

Formation PSC1, pourquoi?

C'est devenir le premier maillon de la chaîne des secours, c'est-à-dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés. La formation PSC 1 concerne toute personne souhaitant s'initier aux gestes qui sauvent. Elle est toutefois vivement recommandée pour certaines activités, également exigée pour l'exercice de certains métiers ou pour l'inscription à certains concours, examens ou formations. Ce certificat de compétences est exigé au minimum pour tous les Brevets Professionnels (anciennement Brevet d'État).

Contenu de la formation

La formation est découpée en 8 modules permettant d'aborder les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

- 1- La protection
- 2- L'alerte et protection des populations
- 3- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- 4- Les hémorragies externes.
- 5- Les plaies, les brûlures et les traumatismes
- 6- Le malaise
- 7- La perte de connaissance
- 8- L'arrêt cardiaque



Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs) et pratiques (apprentissage des gestes, mises en situations (cas concrets)).

Evaluation

Il n'y a pas d'examen. Un certificat de compétence PSC 1 est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les parties de la formation, qui ont réalisé tous les gestes dans les phases d'apprentissage et qui ont participé à au moins un cas concret. Le but de cette formation étant de former le participant le mieux possible.

Durée:

1 journée - 7h30 de formation

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- Dans vos locaux (selon souhaits)

Objectifs:

L'unité d'enseignement PSC 1 a pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour exercer l'activité de citoyen de sécurité civile définie dans le référentiel national de sécurité civile.

Cette qualification de "citoyen de sécurité civile" fixe les capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Modalités:

- Prérequis : Avoir 10 ans
- 10 participants maximum
- Formation en présentiel

Contact:

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix:

- Prix public: 70 €
- Prix avec financement : 105 €
- Prix entreprise: nous consulter (possibilité de forfait)

PSC 1



Condition d'admission:

Le stage de formation PSE 1 est ouvert à toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile. Il complète efficacement le PSC1 ou le SST par l'apport de nouvelles connaissances et la réalisation de nombreux cas concrets. Il convient d'être âgé de plus de 16 ans pour participer à cette formation.

Cadre réglementaire

Arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » .

Formation PSE1, pourquoi?

Vous obtiendrez la compétence de « **secouriste** ». Le PSE 1 est le prérequis obligatoire afin de préparer et de présenter :

- le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA),
- le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN anciennement le B.E.E.S.A.N),
- le Brevet Professionnel activités nautiques mention "SURF" (anciennement BE SURF),
- tous les Brevets Professionnels à visée sportive.

Il est également nécessaire :

- A toute personne désirant avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sécurité civile en mettant en place des Dispositifs Prévisionnels des Secours (D.P.S), des Points d'Alerte aux Premiers Secours (PAPS), etc...
- Aux entreprises et structures qui disposent d'équipes constituées et de matériel de première intervention.

Contenu de la formation

La durée de la formation PSE 1 est de 39 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause). Elle permet au stagiaire :

- 1- Le secouriste
- 2- La protection et la sécurité
- 3- L'hygiène et l'asepsie
- 4- Les bilans secouriste
- 5- Les urgences vitales (obstructions des voies aériennes, hémorragies, détresse circulatoire, détresse neurologique, détresse respiratoire, perte de connaissance, l'arrêt cardiaque)
- 6- Les malaises et affections spécifiques
- 7- La noyade
- 8- Les traumatismes
- 9- Les principes de relevages et de brancardages



Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs, études de cas), pratiques (apprentissage des gestes, mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques et d'un QCM.

À l'issue de la formation, un bilan de l'ensemble des résultats obtenus est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation PSE 1. Dans certains cas, il peut être proposé une journée de rattrapage.

Durée:

5 jours - 39h00 de formation

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation l'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

Modalités:

- Prérequis: avoir plus de 16 ans
- 10 participants maximum
- En présentiel (possibilité d'une partie en distanciel)

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 280 € / participant
- Prix avec financement : 570 €

PSE1

Condition d'admission:

Le stage de formation PSE 2 est ouvert à toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile. Il complète efficacement le PSE1 par l'apport de nouvelles connaissances et la réalisation de nombreux cas concrets. Il convient d'être âgé de plus de 16 ans pour participer à cette formation.

Cadre réglementaire

Arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » .

Formation PSE2, pourquoi?

Cette formation vous permettra d'obtenir la compétence "d'équipier secouriste" et a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours opérationnelle. En vous formant au PSE 2, vous deviendrez un équipier secouriste capable d'intégrer une équipe de secours pour prendre en charge sur le plan technique et humain des victimes en détresse vitale afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure en utilisant du matériel spécifique. L'équipier secouriste, par la notion d'équipe, a donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable.

Contenu de la formation

La durée de la formation PSE 2 est de 28 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause). Elle est composée de 11 parties :

- 1- L'équipier secouriste
- 2- Protection et sécurité
- 3- Les bilans
- 4- Les malaises et affections spécifiques (crise convulsive, crise d'asthme, diabétique, allergie...)
- 5- Les atteintes circonstancielles (affections liées à la chaleur, compressions de membres, intoxications, hypothermie, piqûres, morsures...)
- 6- Les traumatismes (de l'abdomen, du bassin, du crane, du dos, du thorax, des membres...)
- 7- Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- 8- Le relevage et le brancardage
- 9- Les situations particulières (nombreuses victimes)

Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs , interactifs, études de cas), pratiques (apprentissage du gestes , mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur : leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques et d'un QCM. À l'issue de la formation, un bilan de l'ensemble des résultats obtenus est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation PSE 2. Dans certains cas, il peut être proposé une journée de rattrapage.



Durée:

4 jours - 28h00 de formation

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec du matériel de premiers secours, au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques

Modalités:

- Prérequis: Avoir le PSE1 et avoir plus de 16 ans
- En présentiel

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix:

- Prix public : 250 € / participant
- Prix avec financement : 420 €

PSE2

Vous voulez devenir Sauveteur aquatique? Cette formation est faite pour vous.

Le titulaire du BNSSA peut assurer :

- la surveillance des baignades en centre de vacances et de loisirs (surveillance des baignades en centre aéré, colonie de vacances...),
- la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public et réglementairement autorisées (plages, rivières, et lacs surveillés),
- la surveillance des piscines privées ou d'accès gratuit ou lorsqu'elles sont louées, pour leur usage exclusif, par un ou plusieurs organismes en dehors des heures d'admission du public,
- la surveillance des piscines d'accès payants sous certaines conditions.

Le titulaire du BNSSA obtient par équivalence la 3ème partie (le spécifique) pour la délivrance du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur "BAFA".

Cadre réglementaire

Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage

Contenu de la formation

Surveiller la zone de baignade en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Le titulaire du BNSSA a pour vocation :

la prévention :

- surveiller avec vigilance la limite de baignade placée sous sa responsabilité,
- faire respecter les différentes interdictions.

la surveillance :

- prévenir les accidents à travers l'affichage et la diffusion d'informations relatives aux conditions d'accès à la baignade,
- connaître les comportements des utilisateurs et les anticiper pour intervenir efficacement et au plus vite sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

l'intervention :

- mettre au point l'organisation préalable de la répartition et le rôle de chacun,
- faire face aux réactions des victimes et des témoins, (pour ce faire il doit s'entraîner quotidiennement),
- assurer le plus souvent des petits soins, des recherches d'enfants, etc...

les tâches administratives :

- s'informer des textes généraux et locaux,
- se mettre en relation avec les organismes gestionnaires ou utilisateurs,
- rédiger les divers types de rapports nécessaires et remplir le journal de bord appelé "main courante".

Méthode mobilisée: Ces enseignements sont réalisés par apports théoriques, pratiques (entraînement natation, remorquage, apnées, mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).



Evaluation (arrêté du 22 juin 2011)

A l'issue de sa formation, le candidat est présenté aux épreuves du BNSSA composé de 4 épreuves: un parcours de sauvetage aquatique, en continue de 100m, un parcours de sauvetage aquatique de 200 m avec palmes, masque et tuba, une épreuve de secours à personne en milieu aquatique et une épreuve de réglementation (QCM).



Durée:

- Novembre à Avril

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- Piscine de Villenave d'Ornon principalement

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Tenir un poste de secours sur une plage ou un lieu de baignade.
- Prévenir efficacement tout risque de noyade.
- Maîtriser les techniques aquatiques permettant d'assurer le sauvetage à une personne en difficulté.
- Prodiguier des soins de première urgence aux accidentés et noyés.
- Appliquer la réglementation des baignades.

Modalités:

- Prérequis: avoir 17 ans le jour de l'examen, être titulaire du PSE 1,
- être reconnu apte médicalement,
- être présenté par un organisme ou une association agréé(e).

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 480 € / participant
- BNSSA+PSE : nous consulter

BNSSA

Catalogue des formations
Ed 2023

Qualification SSA, qu'est ce que c'est?

La qualification à l'unité d'enseignement « Surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » (UE SSA - Littoral) a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à un sauveteur et surveillant aquatique pour appréhender au mieux les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage aquatique sur les lieux de baignade situés en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés.

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif et de mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés. En particulier, il doit être capable de :

1. Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment.
2. Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone.
3. Développer des actions de prévention adaptées aux risques et pratiques sur sa zone.
4. Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant éventuellement en œuvre des matériels spécifiques.
5. Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques.
6. Réaliser les gestes de premiers secours adaptés.
7. Piloter des embarcations nautiques motorisées.

Conditions d'admission en formation

L'unité d'enseignement « Surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral » (UE SSA - Littoral), est accessible à toute personne :

- Présentant un certificat médical, en cours de validité et délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 susvisé,
- Détenant un permis bateau, dès lors qu'elle souhaite acquérir la compétence optionnelle figurant en annexe I de l'arrêté du 19 février 2014.

Condition de délivrance du certificat « SSA-Littoral »

Le certificat de compétences de « surveillant-sauveteur aquatique — littoral » est délivré, par l'organisme formateur, aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

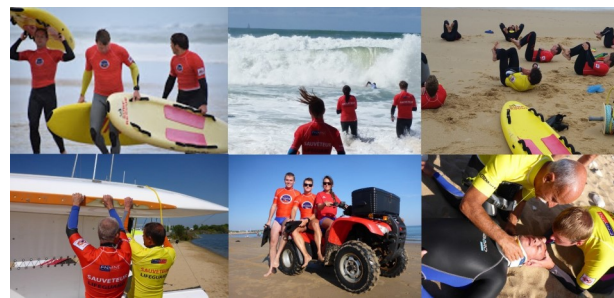
- être titulaire de l'un des diplômes prévus à l'article D. 322-11 du code du sport ;
- être titulaire du certificat de compétences défini par l'arrêté du 14 novembre 2007 susvisé ;
- satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;
- satisfaire aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé ;
- avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

Durée de formation

La durée minimale de formation est fixée à **28 heures**, conformément à l'arrêté du 19 février 2014 auxquelles on peut ajouter, **7 heures** de formation à la conduite d'embarcation de sauvetage.

Méthode mobilisée: Ces enseignements sont réalisés par apports théoriques, pratiques (entraînement natation, remorquage, apnées, mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).

L'évaluation de la formation. L'évaluation de certification intervient à l'issue de la formation et se caractérise par un processus de compilation des différentes données relatives aux évaluations, formative et sommative, accumulées durant la formation et propre à chaque participant. Elle est la conclusion du contrôle continu.



Durée:

- 28 heures + 7 h si option pilotage

Lieux:

- A Lacanau ou au Porge et en milieu naturel

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Tenir un poste de secours sur une plage ou un lieu de baignade.
- Prévenir efficacement tout risque de noyade.
- Maîtriser les techniques aquatiques adaptées au milieu permettant d'assurer le sauvetage à une personne en difficulté.
- Prodiguer des soins de première urgence aux accidentés et noyés.
- Appliquer la réglementation des baignades.

Modalités:

- Prérequis: avoir 17 ans le jour de l'examen, être titulaire du BNSSA, être titulaire du PSE2.
- être reconnu apte médicalement,

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public: 350 € / participant
- + 90 € compétence optionnelle
- Prix avec financement: 420 € + 90 € si compétence optionnelle



SSA

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Formations Sécurité au travail

Condition d'admission:

Formation destinée au personnel d'entreprise désirant s'investir dans les domaines de la prévention et du secours.

Cadre réglementaire

L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R 4224-15 du Code du Travail imposant la présence de secouristes sur les lieux du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise.

Elle répond également à l'obligation faite à tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du Code Pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident de travail ou pas.

Formation SST, pourquoi?

Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.

Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteintes à la santé des salariés.

Contenu de la formation

Domaine de compétence N°1 :

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

- situer le cadre juridique de son intervention,
- réaliser une protection adaptée,
- examiner la victime pour mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- alerter ou de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- secourir la ou les victimes de manière appropriée,

Domaine de compétence N°2 :

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

- se situer dans son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention,
- informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise, des situations dangereuses repérées.

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs) et pratiques (apprentissage du gestes, mise en situations (cas concrets)).

Evaluation

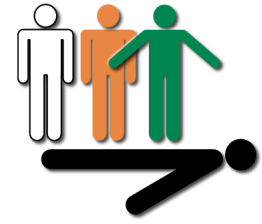
Epreuve certificative N°1 :

Lors d'une mise en situation d'accident de travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative N° 2 :

A l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité du SST, et ses compétences en matière de prévention.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui a validé les compétences requises pour obtenir ce titre.



Durée:

2 journées — 14 heures de formation en 1 ou plusieurs séquences.

Volume horaire supplémentaires peut être envisageable pour traiter les risques spécifiques à l'entreprise.

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- dans vos locaux (selon souhaits)

Objectifs:

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail est ouverte à toute personne désireuse d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Modalités:

- Aucun prérequis.
- De 4 à 10 participants.

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 180 € /participants
- Prix avec financement : 210 € /participants

SST

La formation gestion de conflits s'adresse à toute personne pouvant être confrontée à des situations conflictuelles, que ce soit avec un collaborateur, un responsable hiérarchique, un collègue ou un client... Elle permet de comprendre le mécanisme d'un conflit pour mieux y faire face et apporter les solutions adaptées. Cette formation peut être modulable et adaptée sur mesure en fonction des caractéristiques de l'entreprise, de la collectivité.

Objectif:

A l'issue du stage, les participants seront capables de : savoir appréhender les situations conflictuelles, développer leur capacité d'écoute et de sympathie, renforcer leur façon de négocier, dépasser le conflit et rester orientés « solution », apprendre à anticiper, à faire face et à gérer tout conflit.

Formation gestion des conflits, pourquoi?

Le travail en équipe et la collaboration professionnelle peuvent parfois donner naissance à des situations conflictuelles qui réduisent l'efficacité globale des employés et la performance de l'entreprise. Gérer les conflits devient dans ce contexte un élément vital au sein de l'organisation.

Un manager mal préparé à gérer les conflits se trouvera souvent dépassé par les tensions et laissera la situation se dégrader mettant ainsi la bonne santé de l'environnement de travail en danger.

Contenu de la formation (modulable adaptable en fonction de votre site)

- Le conflit, source de problèmes relationnels et organisationnels,
- Les origines d'une situation difficile (les subjectivités et les différentes visions du monde, les divergences d'intérêt et de raisonnement, les mécanismes de blocage et de défense),
- Gérer un conflit (comprendre ses émotions, méthodologie d'action : préparer l'entretien, fixer et conduire l'entretien),
- Intervenir dans une situation difficile (comprendre le contexte, identifier les options d'action, prendre une bonne décision, assurer le suivi de la décision),
- Comment désamorcer une situation conflictuelle (oser demander ce qui se passe, face à face : préparation et fonction, gestion de l'anxiété et compréhension de l'agressivité, choix des mots et des gestes, reconnaître ses propres torts),
- Les conséquences de conflits à répétition,
- Les techniques particulières (identification et compréhension des comportements verbaux et non verbaux, phénomène d'empathie, orientation mentale positive).

Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs, études de cas), pratiques (mise en situations (jeux de rôles), filmographie, écrits (qcm).

Evaluation

Il n'y a pas d'examen. Une attestation de suivi du stage est délivrée aux personnes qui ont participé à toutes les parties de la formation, qui se sont investies activement et qui ont participé à au moins une mise en situation. Le but de cette formation étant de former le participant le mieux possible aux différentes techniques de gestion de conflits.



Durée:

Sur deux jours (12heures)

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- Dans vos locaux (a votre convenance)

Objectifs:

savoir appréhender les situations conflictuelles, développer sa capacité d'écoute et de sympathie, renforcer sa façon de négocier,

Modalités:

- Aucun pré requis
- 5 participants minimum

Remarque:

Attention 15 jours entre l'inscription et le déroulement de la formation

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- 900 € / participant

Gest conf

Catalogue des formations
Ed 2023

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Formations au risque incendie

Cadre réglementaire

L'obligation de l'employeur de former ses salariés à la sécurité incendie relève des articles suivants :

- **R4227-28 du Code du travail** : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

- **R4227-39 du Code du travail** : « le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

- **Article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 applicable tous les Etablissements Recevant du Public (ERP)** :

« Composition et missions du service de sécurité incendie

Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes :

a) **Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;**

b) Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ;

c) Par des sapeurs-pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie ;

d) Par la combinaison de ces différentes possibilités, déterminée après avis de la commission compétente ».

Formation équipier de première intervention, qui est concernées?

- Responsables de sécurité, chargés d'évacuation, guides et serre-files d'évacuation, membres du C.H.S.C.T.

- Tout le personnel de l'établissement, plus ceux précités et les équipiers de sécurité incendie

Contenu de la formation : Modulaire et adaptable en fonction de votre site

Partie Théorique : réalisée en salle

1- Les aspects réglementaires applicables au monde du travail et les définitions essentielles

2- L'organisation générale de la sécurité et le rôle des équipiers de première intervention au sein de l'établissement –identification de la « chaîne de secours » interne

3- Les principes généraux de l'incendie :

- causes,
- conséquences,
- mécanismes,
- propagation,
- classes de feu

4- Le danger des fumées

5- Les moyens d'extinction

- les agents extincteurs et leur action,
- les différents matériels d'extinction,
- le principe de fonctionnement des extincteurs (EP, CO2, Poudres, mousses)
- le principe de fonctionnement d'un RIA

6- La mise en pratique - **Partie pratique : Sur bac à feu en extérieur** : Comment éteindre un départ de feu ?

- extinction d'un feu de classe A
- extinction d'un feu électrique simulé (sur module bac à feu)
- extinction d'un feu de friteuse avec une serpillière

7- La visite des locaux

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs) et pratiques (apprentissage du geste, mise en situations (cas concrets)).

Evaluation

Une évaluation est réalisée lors de l'apprentissage du geste pour chaque apprenant afin de valider la capacité du stagiaire à mettre en œuvre le moyen approprié.

Un quizz d'acquisition des connaissances est également réalisé en fin de formation.

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant.



Durée:

Modulable en fonction du type de site (1/2 journée)

Lieux:

- Intra entreprise (dans vos locaux avec aire de manipulation extérieure)

Objectifs:

- Être capable d'agir face à un départ de feu
- Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées
- Être capable de manipuler un extincteur

Modalités:

- 5 à 10 participants maximum
- Pas de prérequis
- Personnels d'entreprise

Remarque:

Attention 15 jours entre l'inscription et le déroulement de la formation

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.88.59.21.25 (Patrice CAZAU-BON référent technique)
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Forfait : 500 €
- Package EPI + chargé d'évacuation : 700 €



Programme et contenu adaptable aux problématiques de l'établissement

L'incendie est le premier danger qui guette les occupants d'un bâtiment. 1 départ de feu toutes les deux minutes en France—800 décès par ans—80% par asphyxie.

Cadre réglementaire

Code du travail L231-3-1 : « Faire connaître les consignes de sécurité incendie et d'évacuation de l'établissement, enseigner à réagir en équipe face à un début d'incendie et s'organiser en équipe pour réaliser, en toute sécurité l'évacuation d'un bâtiment. ».

- Article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 applicable tous les Etablissements Recevant du Public (ERP):

« Composition et missions du service de sécurité incendie

Pendant la présence du public, le service de sécurité incendie est composé selon le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements de l'une des façons suivantes :

a) Par des personnes désignées par l'exploitant et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;

b) Par des agents de sécurité-incendie dont la qualification est définie à l'article MS 48 ;

c) Par des sapeurs-pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie ;

d) Par la combinaison de ces différentes possibilités, déterminée après avis de la commission compétente ».

Formation chargés d'évacuation, qui est concerné?

- Responsables de sécurité, chargés d'évacuation, guide-files et serre-files d'évacuation, membres du C.H.S.C.T.

- Tout le personnel de l'établissement, plus ceux précités et les équipiers de sécurité incendie

Contenu de la formation : Modulaire et adaptable en fonction de votre site

1- Les aspects réglementaires applicables au monde du travail et/ou aux Etablissements Recevant du Public (ERP) et les définitions essentielles

2- L'organisation générale de la sécurité et le rôle des chargés d'évacuation au sein de l'établissement –identification de la « chaîne de secours » interne

3- Les principes généraux de l'incendie :

- causes,
- conséquences,
- mécanismes,
- propagation,
- classes de feu

4- Le danger des fumées

5- Les différents moyens qui nous protègent

6- Les procédures de mises en sécurité

7- La visite de votre établissement et la projection de la mise en sécurité sur vos organisations internes

- parcours et évaluation des cheminements d'évacuation (obstacle, verrouillage...).
- repérage et évaluation du balisage d'évacuation.
- repérage du point de rassemblement

8- La synthèse

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs) et pratiques (apprentissage du gestes, mises en situations (cas concrets)).

Evaluation

Il n'y a pas d'examen. Une attestation de formation sera délivrée aux personnes qui ont participé activement à toute la formation.



Durée:

Modulable en fonction du type de site (1/2 journée– 3h30)

Lieux:

- Dans vos locaux

Objectifs:

- Apporter votre concours et faire remonter les informations nécessaires à la prévention du risque incendie
- Mettre en œuvre une évacuation efficace
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
- Savoir transmettre l'alerte rapidement

Modalités:

- 5 à 10 participants maximum
- Pas de prérequis
- Personnels d'entreprise

Remarque:

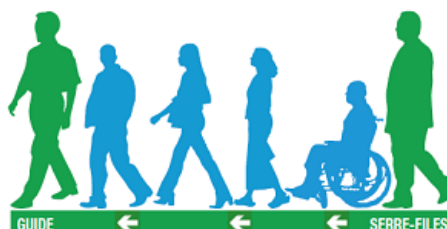
Attention 15 jours entre l'inscription et le déroulement de la formation

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.88.59.21.25 (Patrice CAZAUBON référent technique)
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Forfait : 500 €
- Package EPI + chargé d'évacuation : 700 €



Programme et contenu adaptable aux problématiques de l'établissement

Exercice d'évacuation

Conseil au chef d'établissement



Cadre réglementaire

Code du travail R4227-39: « la consigne de sécurité incendie prévoit des essais incendie et des visites périodiques du matériels et des exercices, au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours, et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.



Formation chargé d'évacuation, qui est concerné?

- Responsables de sécurité, chargés d'évacuation, guides et serre-files d'évacuation, membres du C.H.S.C.T.
- Tout le personnel de l'établissement, plus ceux précités et les équipiers de sécurité incendie

Contenu de la formation : Modulable adaptable en fonction de votre site

1. Prise de contact avec les personnes responsables de l'exercice

2. Visite du site

3. Définition et mise en place d'un scénario

4. Déclenchement de l'exercice

5. Exercice d'évacuation:

- Exercice réel avec déclenchement de l'alarme incendie
- Chronométrage et analyse de l'évacuation par le formateur
- Débriefing et retour d'expérience à chaud avec l'ensemble des participants

6. Retour d'expérience à froid:

Rédaction d'un compte rendu reprenant les temps de l'évacuation, les points positifs et négatifs, ainsi que les axes d'amélioration sur le plan technique, humains, et organisationnel.

Méthodes mobilisées : Cas pratiques (mises en situations (cas concrets)), et retour d'expérience à chaud et à froid

Matériel

Il est possible de crédibiliser le scénario avec le recours à une machine à fumée, de pâte à flamme.

Durée:

Modulable en fonction du type de site (1/2 journée)

Lieux:

Dans vos locaux

Objectifs:

- Maitriser l'organisation de l'évacuation
- Tester l'efficacité des procédures liées à l'évacuation
- Evaluer les capacités du personnel à évacuer dans le calme et dans l'ordre.

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.88.59.21.25 (Patrice CAZAU-BON référent technique)
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

Nous contacter

EX

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Formations Initiales de Formateurs

Anciennement appelé BNMPS (Brevet National de Moniteur de Premiers Secours) PAE3 Pédagogie Appliquée à l'Enseignement de niveau 3, le PIC F (Pédagogie Initiale Commune de Formateur) vous permet d'acquérir les compétences pédagogiques transversales minimales que doit détenir tout formateur. La PEA FPSC (Pédagogie Appliquée à l'enseignement des Formation PSC1) vous permettra de contextualiser et d'appliquer votre pédagogie pour délivrer l'enseignement spécifique de l'unité Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).



Cadre réglementaire

- Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232101A - version consolidée au 18 août 2012
- Arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1233730A - version consolidée au 01 octobre 2012



Formation le PICF PAE FPSC, pourquoi?

Si vous aimez le secourisme, la pédagogie, transmettre vos connaissances, n'hésitez pas, embrassez la qualité de formateur! Une voie enrichissante, technique et humaine. En devenant formateur, vous enseignerez et ferez partager votre expérience dans le domaine du secourisme.

Contenu de la formation

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :

1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours. En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement pédagogie initiale et commune de formateur, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Evaluation

L'examen d'Etat de formateur de secourisme "PSC" se déroule tout au long de la formation. Elle est basée sur diverses étapes à acquérir afin d'obtenir toutes les compétences pour devenir formateur. Des exercices de simulation sont régulièrement mis en place afin que le candidat joue le rôle d'un formateur qui anime un cours.

Durée:

60 heures de formation environ

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- organiser une séquence de formation,
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir lors d'une formation PSC 1
- réaliser une évaluation formative, sommative ou certificative des participants.

Modalités:

- Prérequis:
⇒ voir le PSC1 de moins de 3 ans
⇒ Avoir plus de 18 ans

Contact:

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix:

- Prix public : 900 € / participant
- Prix avec financement : 950 €

Anciennement appelé BNMPS (Brevet National de Moniteur de Premiers Secours) PAE1 Pédagogie Appliquée à l'Enseignement de niveau 1, le PIC F (Pédagogie Initiale Commune de Formateur) vous permet d'acquérir les compétences pédagogiques transversales minimales que doit détenir tout formateur. La PEAFFPS (Pédagogie Appliquée à l'enseignement des Formateurs PSE) vous permettra de contextualiser et d'appliquer votre pédagogie pour délivrer l'enseignement spécifique de l'unité Premiers secours en équipe de niveau 1 et de niveau 2 (PSE1 PSE2)).

Cadre réglementaire

Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232101A - version consolidée au 18 août 2012

Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1233722A - version consolidée au 01 octobre 2012 à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232622A - version consolidée au 31 août 2012

Formation « PICF » - « PAEF PS », pourquoi?

Si vous aimez le secourisme, la pédagogie, transmettre vos connaissances, n'hésitez pas, embrassez la qualité de formateur! Une voie enrichissante, technique et humaine. En devenant formateur, vous enseignerez et ferez partager votre expérience dans le domaine du secourisme.

Contenu de la formation

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :

1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur : leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.



Durée:

70 heures environ

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- organiser une séquence de formation,
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir lors d'une formation PSE1 et PSE2
- réaliser une évaluation formative, sommative ou certificative des participants.

Modalités:

Prérequis:

- ⇒ Avoir le PSE1 et PSE2
- ⇒ Être à jour de sa formation continue annuelle
- ⇒ Avoir plus de 18 ans

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 900 € / participant
- Prix avec financement : 1050 €

Anciennement appelé PAE1 Pédagogie Appliquée à l'Enseignement de niveau 1, la PEAAPS (Pédagogie Appliquée à l'enseignement des Formations PSE) vous permettra de contextualiser et d'appliquer votre pédagogie pour délivrer l'enseignement spécifique de l'unité Premiers secours en équipe de niveau 1 et de niveau 2 (PSE1 PSE2)).

Pour cette formation « passerelle PAE FPS », vous devez être titulaire de l'unité d'enseignement PIC F et PAE FPSC et à jour de votre formation continue.

Cadre réglementaire

Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232101A - version consolidée au 18 août 2012

Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1233722A - version consolidée au 01 octobre 2012 à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232622A - version consolidée au 31 août 2012

Formation passerelle « PAEF PS », pourquoi?

Si vous aimez le secourisme, la pédagogie, transmettre vos connaissances, et que vous souhaitez renforcer vos compétences de formateur PSC1, n'hésitez pas, embrassez la qualité de formateur! Une voie enrichissante, technique et humaine. En devenant formateur PSE vous enseignerez et ferez partager votre expérience dans le domaine du premiers secours en équipe.

Contenu de la formation

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement du premiers secours en équipe.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à aux unités d'enseignement PICF et PAE FPS de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

La formation de formateur aux premiers secours a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours.

Elle a pour objectif de rendre les candidats aptes à:

- Acquérir les connaissances relatives à l'unité d'enseignement « pédagogie initiales communes de formateurs,
- Organiser une session de formation,
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSE1, PSE2,
- Mettre en œuvre les techniques pédagogiques nécessaires pour animer une séance de formation,
- Réaliser une évaluation formative, sommative et certificative des participants

(décret du 12 juin 1992 modifié. Les arrêtés du 08 août 2012 et du 03 septembre 2012)

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur : leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.



Durée:

35 heures environ

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- organiser une séquence de formation,
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir lors d'une formation PSE1 et PSE2
- réaliser une évaluation formative, sommative ou certificative des participants.

Modalités:

Prérequis:

- ⇒ Avoir le PSE1 et PSE2
- ⇒ Avoir la PIC F et la PEAAPS
- ⇒ Être à jour de ses formations continues annuelles
- ⇒ Avoir plus de 18 ans

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix : 450 € / participant
- Prix avec financement : 525 €

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Formations continues

Formation continue des secouristes (PSE1) et équipiers secouristes (PSE2)



Le stage de formation continue PSE 1—PSE2 est ouvert à toute personne titulaire du PSE1 (ou de l'AFPCSAM ou de tout autre diplôme équivalent) ou du PSE2 (ou du CFAPSE, BNS option ranimation) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE1—PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Cadre réglementaire

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contenu de la formation

Les techniques des formations initiales sont revues selon un programme quinquennal de formation continue. (confer le programme de formation dans les fiches formation PSE1 PSE2 de ce catalogue).



Méthode mobilisée: Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs, études de cas), pratiques (apprentissage du gestes, mise en situations (cas concrets), écrits (questionnaires).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE1 ou PSE 2 selon son niveau et ses pré requis de formation.



Durée:

- 6 heures minimum

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)
- Dans vos locaux (au choix)

Objectifs:

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Modalités:

- Prérequis: être titulaire du PSE1 et ou du PSE2

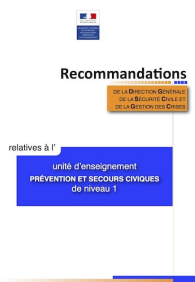
Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 70 € / participant
- Prix avec financement : 90 € / participant

FC PSE



La formation continue PAE FPSC est ouverte à toute personne titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques, souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme de formateur PSC1 au cours de l'année civile suivant la formation continue, et l'inscription sur la liste d'aptitude de son autorité d'emploi (Arrêté du 24 mai 2000).

Cadre réglementaire

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contenu de la formation

La formation est découpée en quatre parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

1. Présentation, Information sur la journée, déroulement, aspects pédagogiques, questions techniques, tour de table.
2. Présentation des évolutions réglementaires récentes et à venir (aspects techniques, pédagogiques et organisationnels des formations PSC1).
3. Mise en œuvre de séquences de formation PSC1 : répartition en groupes de travail auxquels sont attribués des thèmes distincts et des techniques pédagogiques variées sous la forme de fiches de tâches. À une phase de préparation de chaque groupe fait suite à une présentation en plénière et à une évaluation formative à l'issue de chaque passage mise en situation de moniteur.
4. Conclusion : bilan de la formation, évaluation de la journée, questions diverses.

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Évaluation

Tout au long de la formation continue, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques (sur le plan technique et pédagogiques) revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

Durée:

- 6 heures

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ; Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Modalités:

Prérequis: Être titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention & Secours Civiques (ou d'un équivalent (PAE3) .

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public: 90 € / participant
- Prix avec financement : 90 € / participant

FC FPSC



La formation continue PAEFPS (ex PAE1) est ouverte à toute personne titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours (ou équivalent), souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme de formateur PSE1 et PSE2 au cours de l'année civile suivant la formation continue, et l'inscription sur la liste d'aptitude de son autorité d'emploi (Arrêté du 24 mai 2000). Attention : le moniteur PAEFPS doit nécessairement effectuer chaque année une formation continue PAEFPS.

Cadre réglementaire

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contenu de la formation

La formation est découpée en six parties :

1. Présentation, Information sur la journée, déroulement, aspects pédagogiques, questions techniques, tour de table.
2. Présentation des évolutions réglementaires récentes et à venir (aspects techniques, pédagogiques et organisationnels des formations initiales et continues PSE).
3. Présentation des thèmes des formations continues PSE et des fils conducteurs applicables pour l'année en cours et rappel des techniques pédagogiques : mises en situation de découverte, étude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, démonstration pratique dirigée, cas concret.
4. Mise en œuvre de séquences de formation initiale ou continue PSE : répartition en groupes de travail auxquels sont attribués des thèmes distincts et des techniques pédagogiques variées. À une phase de préparation de chaque groupe fait suite à une présentation en plénière et à une évaluation formative à l'issue de chaque passage mise en situation de moniteur.
5. Mise en scène de cas concrets PSE1 et PSE2 : conception, préparation, objectifs, évaluation, etc
6. Conclusion : bilan de la formation, évaluation de la journée, questions diverses

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Evaluation

Tout au long de la formation continue, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques (sur le plan technique et pédagogiques) revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

Durée:

- 6 heures

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ; Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Modalité:

- Prérequis:
 - ⇒ Être titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours ou d'un équivalent (PAE1) .
 - ⇒ Être à jour de sa formation continue PSE2

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public: 90 € / participant
- Prix avec financement : 90 € / participant



La formation « Maintien et Actualisation des Compétences du SST » est ouverte aux personnels d'entreprise, titulaires du SST désirant maintenir et actualiser ses compétences en matières de prévention et de sécurité au travail.

Cadre réglementaire

Cette formation est obligatoire pour proroger son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour une période de 24 mois.

Contenu de la formation

Retour d'expérience sur les actions menées en prévention et/ou secours dans l'entreprise.

Actualisation des compétences du SST :

- Être capable de réaliser une protection adaptée,
- Être capable d'examiner la ou les victimes avant la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir;
- Être capable de secourir la ou les victimes de manière appropriée,
- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention,
- Être capable de supprimer les situations dangereuses,
- Être capable d'informer les personnes désigné »s dans le plan d'organisation de l'entreprise de la ou des situations dangereuses repérées.

Evaluation

Une évaluation certificative est mise en place lors du maintien et actualisation des compétences du SST. Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrit dans une grille de certification.

Epreuve N° 1 : A partir d'une situation d'accident de travail proposée par le formateur, le candidat devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve N° 2 : Questions/Réponses du formateur/candidat réalisé à l'issue de l'épreuve N°1 dans lesquelles le formateur s'assurera que le candidat est capable d'expliquer comment l'accident s'est produit et quelles mesures de prévention il propose de mettre en œuvre ou de faire mettre en œuvre afin d'éviter un sur accident.

Durée:

- 7 heures réparties en 1 journée ou 2 demi journées.

Lieux:

- Artigues (locaux USGRD)
- Dans vos locaux professionnels

Objectifs:

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victimes.
- Être capable d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Modalités:

- Prérequis: Être titulaire du SST de moins de 24 mois.
- 4 à 10 participants.

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
- 06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- Prix public : 90 € / participants
- Prix avec financement : 105 € / participants
- Prix entreprise nous consulter (possibilité de forfait)

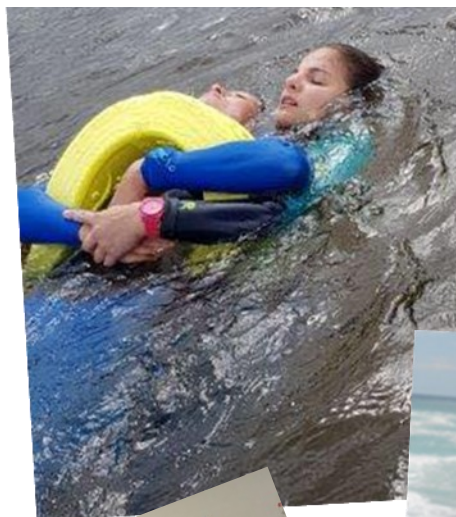
MAC SST

Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Le CDF33 réalise des formations de qualité, adaptées aux réalités de terrain.

En 2022:

- Le taux de satisfaction de nos stagiaires était de 99.87%.
- Le taux de réussite: au PSC1 et SST 100%, au PSE1: 98%, PSE2:100%, BNSSA: 100% , révision BNSSA: 100%, PICF PAEFPS:100%, Passerelle PAEFPS:100%, MAC SST: 100%



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail

Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur



Apprenez les techniques du secourisme Formations sécurité au travail Formation de nageur-sauveteur Formations risque incendie Formations de formateur

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à nous faire confiance et faire appel à nos viviers de stagiaires en raison de notre sérieux reconnu.

Le leitmotiv du CDF33: RIGUEUR mais BONNE HUMEUR.



A très bientôt dans notre centre de formation

